

Communiqué : Bergerac et Doublage sur les concours nationaux et internationaux

La RFCB a pris connaissance d'une directive envoyée à toutes les ralliantes du FCW selon laquelle l'organisation du Bergerac, en date du 10/08/2019, serait envisagée malgré les différents courriers envoyés par la RFCB.

Nous vous informons que la demande pour ce Bergerac n'a pas suivi la procédure réglementaire prévue pour les concours interprovinciaux et n'a donc, faute d'avoir été présentée, pas reçu l'aval de l'EPR Hainaut-Brabant wallon concernée.

Le comité sportif national s'en est tenu à laisser ce dossier à l'appréciation de l'EPR laquelle a confirmé, après une seconde consultation, la nécessité de suivre les procédures établies au niveau de l'attribution des concours interprovinciaux

En conséquence, et étant donné que le CSN n'avait pas la possibilité de l'autoriser, cet interprovincial sur Bergerac ne peut être organisé ni par le FCW ni par un autre organisateur de concours interprovincial.

Nous informons également les amateurs et les ralliantes que tous les doublages provinciaux ou de secteur sur les concours nationaux et internationaux ainsi que les frais destinés à Wprol pour le doublage EPR, en ce qui concerne la Région Wallonne, seront, en 2019, gérés par l'AWC.

Un double emploi au niveau de ces doublages ne sera pas accepté.